

Gaga

GAGA N° 180

L'arrêté N° 1025/SE du 27 Mars 1939 porte classement de la forêt de la Gaga (Cercle de Grand-Lahou et de Sassandra) Côte d'Ivoire.

La Direction de la Conservation du Domaine Forestier et du Reboisement, signale que cette forêt qui couvre une superficie de 11.300 ha a disparu.

L'étude du bilan forestier a travaillé sur une superficie de 7.200 ha entièrement en culture.

Le Gouverneur Général, Paul Guérin,
Française, Commandeur de la Légion d'Honneur,

En outre, MM. Vigorie et Jacquelin, planteurs, sont autorisés chacun à agrandir leurs plantations incluses dans la forêt classée jusqu'à concurrence de 200 hectares au maximum.

1025 2.11.3 1935 - Les infractions commises dans la forêt classée par le décret du 4 Juillet 1935

Art. 4.- Les infractions commises dans la forêt classée par le décret du 4 Juillet 1935

Art. 5.- Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dakar, le 37 Mars 1939

Signé: P. BOISSON.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.